

EXAMEN DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES GÉNÉRALES
Sessions 2023 – QUESTIONNAIRE ÉCRIT

Date :	08.06.23	Durée :	08:15 - 11:15	Numéro candidat :	
Discipline :	Français	Section(s) :	GED / GSH / GSI		

Compréhension de l'écrit. 10 points (-1 point)

Utilisation du dictionnaire interdite.

Les cafés parisiens bientôt envahis par les ordinateurs ?

Fréquentés par de grands écrivains comme Ernest Hemingway et Jean-Paul Sartre, ou encore de simples Parisiens venus prendre un café avant d'aller travailler, les cafés ont toujours été une institution dans la capitale. Depuis peu, les télétravailleurs – peut-être trop à l'étroit dans leurs minuscules appartements ou à la recherche d'un bon expresso, d'un endroit chaud et d'une prise pour recharger leur portable entre deux rendez-vous – ont jeté leur dévolu sur les cafés parisiens.

Caroline Harrap, journaliste indépendante, avait ainsi organisé un rendez-vous professionnel dans un café parisien [...]. Son entretien terminé, Caroline décide de s'attarder pour profiter du lieu. Après avoir commandé un autre café, elle commence à sortir son ordinateur pour répondre à quelques e-mails.

« J'ai immédiatement été rappelé à l'ordre. On m'a fait comprendre que les ordinateurs portables étaient interdits dans le café. Je l'ai refermé et j'ai présenté mes excuses. » C'était la première fois que Caroline vivait ce genre de situation dans un café parisien, et comme elle n'avait même pas vu de panneau, elle était décontenancée.

« J'ai moyennement apprécié de me faire réprimander pour avoir ouvert mon ordinateur », précise-t-elle. Caroline s'en est alors émue sur les réseaux sociaux, tout en reconnaissant avoir «retenu la leçon».

La journaliste n'est pas la seule personne à juger absurdes la politique anti-ordinateurs des cafés parisiens sur Twitter ; d'autres utilisateurs ont également fait part de leur étonnement.

Les patrons de café qui demandent à leurs clients de laisser leur ordinateur à la maison ou dans leur sac ont leurs raisons : ils veulent conserver l'ambiance chaleureuse de leur café ou encore éviter d'avoir des gens qui s'installent avec leur ordinateur pendant des heures devant un simple expresso.

Mais tous les cafés parisiens ne sont pas allergiques aux MacBook – certains considèrent que l'utilisation des ordinateurs portables dans leurs établissements est la preuve de la modernisation de cette institution parisienne. La différence de point de vue est presque philosophique.

« *Quand j'ai ouvert mon café, je voulais que ce soit un lieu de convivialité et de partage* », explique Jeff Hargrove, le propriétaire de Fringe Coffee, dans le Marais. Cette petite échoppe qui fait du café artisanal est située près du marché des Enfants-Rouges. (...)

La philosophie de Jeff est simple : le café parisien permet de s'asseoir et de discuter avec ses amis. « *C'est un lieu de rencontre* », dit-il. « *C'est pour cette raison que j'expose des photographies. J'ai des habitués qui se sont rencontrés ici et qui se sont liés d'amitié. Si tout le monde est derrière son ordinateur, c'est plus compliqué* », déplore Jeff.

Un panneau sur la porte d'entrée informe les clients que les ordinateurs sont interdits dans le café. Impossible de ne pas le voir. « *Je n'ai rien contre les ordinateurs portables, mais ceux qui vont s'installer pendant quatre ou cinq heures, avec la boisson la moins chère, m'exaspèrent. C'est un manque de respect. C'est à cause de ces quelques personnes que nous avons pris cette décision. Nous les appelons 'les squatteurs'.* »

La crainte de devenir un espace de coworking malgré lui n'est pas limitée au Fringe. Le Café Foufou, à quelques pas de là, a la même préoccupation. Comparé au Fringe, le Café Foufou est plus grand et, esthétiquement, avec sa grande terrasse et ses tables rondes de bistrot, il est plus typique. Le Café Foufou n'a pas interdit les ordinateurs portables, mais il ne veut pas voir le lieu «*se transformer en espace de coworking*», explique Aurel, le serveur. [...]

À l'instar du Café Foufou, d'autres cafés parisiens, comme le Dancing Goat, [...] tentent de trouver un juste équilibre entre la présence des ordinateurs portables et la convivialité. Les ordinateurs portables sont autorisés pendant la semaine, mais interdits le week-end. [...]

« *Le week-end, nous voulons pouvoir accueillir des familles, des enfants et des grands-parents* », explique-t-elle. Aaricia considère que la règle de l'interdiction des ordinateurs portables le week-end est un bon compromis.

Mais certains cafés parisiens n'ont pas peur de devenir des espaces de coworking. Pour eux, la présence des ordinateurs portables montre que l'institution se dépoussière un peu. «*C'est un signe de modernité*», estime Nix Audon, serveur au Café de la Poste. [...] « *Il faut vivre avec son temps* », dit-il en désignant le panneau avec le mot de passe du wifi. [...] (728 mots)

D'après Genevieve Mansfield, www.courrierinternational.com, 1^{er} janvier 2023

Questionnaire

1. Dites si les affirmations suivantes sont vraies ou fausses et justifiez à chaque fois votre réponse en citant le texte. Les deux parties de la réponse doivent être correctes pour que cette dernière soit validée.

- a) Caroline Harrap a l'habitude des cafés qui interdisent l'ordinateur portable.
- b) Les clients qui utilisent leur ordinateur portable dans les cafés consomment peu tout en travaillant.
- c) L'utilisation de l'ordinateur dans les cafés montre que ceux-ci sont bien ancrés dans leur époque.
- d) Les cafetiers parisiens pensent que le café doit être un lieu qui accueille tout le monde.
- e) Les propriétaires ne sont pas agacés par les personnes qui commandent les boissons bon marché.
- f) Quelques propriétaires craignent de voir leur café se transformer en un lieu de regroupement pour travailleurs.
- g) Certains cafetiers ont trouvé une concession quant à l'usage de l'ordinateur portable.

2. Trouvez les synonymes correspondant aux mots et expressions ci-dessous dans les paragraphes (1-4) (lignes 1-19) du texte. L'ordre du texte est respecté.

- a) Faire son choix
- b) Blâmer
- c) Aberrant

Analyse de texte et expression écrite

Utilisation du dictionnaire autorisée.

Bientôt une loi pour encadrer l'exposition des enfants sur Internet ?

Si vous êtes du genre à publier sur les réseaux sociaux tous les faits et gestes de vos enfants mineurs, c'est-à-dire à vous adonner au « sharenting » (contraction de « sharing » et « parenting »), peut-être est-il temps de vous interroger sur les conséquences que cela peut avoir pour votre progéniture. Ce serait en tout cas apprécié par les députés Renaissance Bruno Studer, Aurore Bergé et Eric Poulliat qui ont soumis, mi-janvier, 5 une proposition de loi « *visant à garantir le respect du droit à l'image des enfants* ». [...]

Le texte présente quatre dispositions destinées à lutter contre la surexposition des mineurs sur les réseaux sociaux et appelle au respect du droit à l'image du nourrisson et des enfants ou ados de moins de 18 ans – auxquels les parents ne demandent pas forcément la permission pour publier leurs bouilles sur Facebook 10 et autre Instagram. Parmi elles : introduire « *la notion de vie privée dans la définition de l'autorité parentale* » (article 1) ou alors forcer à une délégation de l'autorité parentale « *dans les situations où l'intérêt des parents rentre en conflit avec l'intérêt de l'enfant dans l'exercice du droit à l'image de ce dernier* » (article 4).

La proposition de loi revient également sur les dangers que la surexposition des mineurs sur les plateformes 15 sociales peut présenter : des pratiques pédocriminelles (beaucoup de photos qui s'échangent sur les forums pédopornographiques ont, à l'origine, été publiées par les parents sur les réseaux sociaux) à la prédation sexuelle (les lieux fréquentés par les enfants peuvent, par exemple, être identifiés sur des photos) en passant par le cyberharcèlement et le harcèlement scolaire. Les enfants se retrouvent « *dépossédés de leur vie privée* », estiment encore les députés qui ajoutent qu'« *en moyenne, un enfant apparaît sur 1 300 photographies* 20 *publiées en ligne avant l'âge de 13 ans sur ses comptes propres, ceux de ses parents ou de ses proches* ».

En 2021, une enquête menée par la société américaine de télécommunications Verizon sur le manque de sécurité auquel sont exposées les données personnelles récoltées sur le Web, et relayée par *la Tribune* en décembre dernier, révélait que le phénomène du « sharenting », dopé par les confinements de 2020, permet en outre aux cybercriminels de commettre des vols d'identité. Par ailleurs, d'ici 2030, rapporte la BBC, qui s'appuie sur une étude de la banque Barclays, près des deux tiers des cas d'usurpation d'identité toucheront des enfants, mettant ainsi en danger leur future situation financière. (425 mots)

Katia Dansoko Touré, www.libération.fr, 3 février 2023

Questionnaire

Texte inconnu : « Bientôt une loi pour encadrer l'exposition des enfants sur Internet » (30 points)

1. Dégagez les idées essentielles de ce texte. Indiquez le nombre de mots utilisés ! 15 points (maximum 100 mots)
2. D'après vous, pourquoi certains parents choisissent-ils de publier des vidéos et des photographies de leurs enfants sur Internet ? Structurez votre réponse ! 15 points (minimum 180 mots)

Philippe GRIMBERT, *Un secret* (20 points)

3. Analysez le rôle de la parole dans le roman ! 10 points
4. Expliquez l'attrait du narrateur pour les corps ! 10 points